

09 mars 1848 : Incendie de quatre maisons.

Le feu a pris dans la maison du citoyen Sérignat et a dévoré quatre maisons.

Les citoyens habitants du village ont tous rivalisé de zèle et de courage pour arrêter les progrès de l'incendie et grâce à la providence et au secours qui leurs sont arrivés de tous côtés ils ont pu maîtriser le sinistre et empêcher un plus grand malheur.

Parmi les secours qui sont arrivés si à propos il faut reconnaître le dévouement et l'obligeance des citoyens qui composent le corps des sapeurs-pompiers, doit de Chatillon soit de Saint Germain.

Il n'était pas permis à la commune de rester indifférente vis à vis de leur conduite.

Elle a cru de son devoir de leur offrir des rafraîchissements : chose indispensable après leurs rudes et longs travaux. Deux aubergistes du village se sont partagés les sus dits pompiers.

Les dépenses effectuées s'élèvent à la somme de nonante six francs et quarante centimes suivant les états qu'ils ont fournis et que le maire approuve. Cette dernière demande au conseil de voter cette somme en remerciement pour les pompiers des deux communes concernées.

A la suite de cet incendie tout le conseil pense qu'il n'y a pas de dépense plus conforme aux vœux de la population que l'acquisition d'une pompe à incendie.

Dans une réunion du 19 mars le conseil délibère sur ce sujet :

« Considérant que Montanges en particulier lors de deux incendies qui ont dévasté le pays en moins de douze années n'eussent pas fait des ravages si affreux si la commune eut possédé une pompe à incendie.

Qu'il y a peu de localités dans le département qui offrent autant d'eau pour le service d'une pompe que notre village.

Que l'acquisition d'une pompe peut être faite sans grever les citoyens d'une nouvelle charge ».

Attendu qu'il y a des fonds disponibles dans la caisse communale. Le conseil vote une somme de deux mille francs pour l'acquisition de cette pompe.

-Sérignat Jean François. Cultivateur à Montanges.

Né à Montanges le 15 novembre 1814. Fils de Sébastien Sérignat et de Claudine Sérignat.

Mariage à Montanges le 28 février 1843 avec Louise Simone Mermet, née à Montanges le 28 octobre 1811 à Montanges, fille d'Etienne Mermet, bimbetier.

Décès des époux :

Lui à Montanges le 22.04.1868 et Elle à l'asile des incurables de Bourg le 28.05.1902.

20 avril 1848 : Réunion du CM.

Le village vient de connaître deux incendies en 1836 et le 9 mars 1848 ;

Dans une réunion du conseil le maire s'adresse à l'assemblée :

« Considérant que l'acquisition d'une pompe ne peut être faite sans grever les citoyens d'une nouvelle charge ; attendu qu'il y a des fonds disponibles en caisse communale ;

Vu les demandes souvent réitérées de tous les propriétaires ;

Vu surtout une nouvelle pétition signée de presque tous les citoyens et par laquelle le conseil est formellement invité à aviser à cette dépense ;

1°/Une somme de 2000 francs est votée pour l'acquisition d'une pompe à incendie.

2°/Le citoyen Maire est chargé de poursuivre activement et immédiatement auprès de qui de droit à l'exécution du présent arrêté ;

3°/Immédiatement après l'autorisation accordée par l'autorité supérieure le citoyen Maire fera les informations et les conseils suggérés par la prudence afin d'acheter et donner à destination la pompe à incendie.

4°/Il pourra à cet effet s'adjoindre le citoyen Jean Claude Ballet.

Signature de tous les conseillers.

10 novembre 1850 : Cie des Pompiers.

Organisation de la première compagnie des pompiers de Montanges. Le préfet nomme François Devaux au poste de capitaine de la compagnie pour diriger les cinquante hommes qui la compose.

3 octobre 1850 : Pompe à incendie.

Quelques deux années plus tard la pompe n'est toujours pas achetée et il y a un cri répété dans la population du village.

Ce cri est le suivant :

« Il nous faut une pompe à incendie !!! »

Le maire répond : « Nos administrés ont raison, messieurs les conseillers il nous faut une pompe. Depuis longtemps nous devrions avoir fait cette acquisition. Deux terribles sinistres sont là pour nous le dire. L'empressement des localités voisines à se procurer des pompes nous est un exemple que nous devons suivre. Jusqu'ici les finances de la commune ont été absorbées par des dépenses qu'il était impossible d'ajourner. Aujourd'hui la caisse municipale a un excédent. A quelle dépense plus utile, plus urgente, suis-je sûr d'avoir l'unanimité du conseil en vous proposant de voter l'achat d'une pompe, des seaux et l'équipement d'une compagnie de pompiers, la somme de deux mille cinq cents francs. »

Le conseil après avoir entendu le maire a délibéré considérant qu'une pompe est réclamée par tous les habitants et qu'à Montanges elle pourra facilement manœuvrée à cause de la grande abondance d'eau.

Le conseil nomme le maire pour en faire l'achat.

Quelques mois plus tard la pompe est achetée pour la somme de deux mille cinq cents francs et le conseil procède à la création de la première compagnie des sapeurs-pompiers au village.

1850 10 Novembre
Vote de 2500^f pour achat d'une pompe à incendie et
l'organisation d'une organisation d'une compagnie de sapeurs
Pompiers, - Séances urgentes.

